

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	21
Numéro Délibération	54/2025
Mise en ligne le	11/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 3 juillet 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 juillet 2025

Objet de la délibération

Marchés publics – Contrats d'assurances 2026-2029 – Appel d'offres ouvert - Adoption

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER (à partir de la 18) – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL

Représentés M. Max RASCALOU pouvoir à M. Jean Paul FINART / Mme Bérangère VALLES pouvoir à M. Xavier COMBETTES / Mme Catherine ITIER pouvoir à Mme Pascale LOCK (de la 1 à 17) / Mme Sylvie COSTA pouvoir à Mme Christine OLIVA / M. François BATOCHÉ pouvoir à M. Raymond HAREL / M. Naïl AOURRAË pouvoir à Mme Cécile VEILLON / M. Anthony PEROTTI pouvoir à M. Frédéric SARROUY

Absente Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Monsieur Jean-Claude SALAS rapporte l'affaire ;

Une procédure d'appel d'offres ouvert n°AO-25-01, en application des articles R. 2161-1 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, a été lancée en vue du renouvellement de nos marchés d'assurances pour les exercices 2026 à 2029 (hors « Dommages aux biens » renouvelée en 2024).

Le Cabinet AFC Consultant, basé à Avignon (84000), a été mandaté par la commune pour l'assistance et le suivi de cette procédure (préparation et rédaction des cahiers des charges et assistance à l'analyse des offres et à l'attribution des marchés).

Le marché a été décomposé en trois lots selon les risques à couvrir que sont :

- Lot n°1 « Responsabilité Civile » (CPV 66516000-0)
- Lot n°2 « Flotte automobile » (CPV 66514110-0)
- Lot n°3 « Risques statutaires » (CPV 66512000-2)

Chacun de ces lots pouvant être attribué ensemble ou séparément.

L'avis d'appel public à la concurrence était mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics : <https://marches.montpellier3m.fr> (profil acheteur de la commune) le 04/04/2025 et publié au BOAMP du 06/04/2025, au JOUE du 07/04/2025 et à la revue spécialisée « l'Argus des Assurances » du 11/04/2025. La date limite de remise des offres était fixée au 11/06/2025 à 14 heures.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

En application des dispositions du Code de la commande publique, la commission d'Appel d'Offres était réunie le 23/06/2025 à 9 heures 30 pour procéder à l'ouverture des plis ainsi qu'à un premier examen des candidatures et offres reçues par voie dématérialisée (5 plis), puis le 26/06/2025 à 14 heures 30 pour analyser les offres et retenir les cabinets de courtage et compagnies ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses pour la commune, à savoir :

- **Lot n°1 « Responsabilité Civile » : AREAS (75008) / Cabinet PNAS (92040)**, selon offre de base et garantie complémentaire n° 1 « indemnités contractuelles au profit des enfants confiés », soit un montant total de prime annuelle de 6.215,94 € TTC,
- **Lot n°3 « Risques statutaires » CNP (92130) / Cabinet RELYENS (18110)**, selon garanties de base (décès, accidents et maladies imputables au service avec franchise de 30 jours, maladie de longue durée ou longue maladie sans franchise) pour un taux global de 2,11 % de la masse salariale déclarée, soit un montant total de prime annuelle de 45.072,93 € TTC.

Aucune offre n'ayant été remise pour le lot n°2 « Flotte automobile », les membres de la commission d'appel d'offres l'ont déclaré infructueux. Ce lot fera l'objet d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R. 2122-2 1° du Code de la commande publique.

Ces marchés sont conclus pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026, avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les deux parties, moyennant l'observation d'un préavis de 4 mois avant l'échéance.

En conséquence, je vous propose :

- d'adopter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à passer avec les compagnies d'assurance et cabinets de courtage ainsi retenus pour les lots n°1 et n°3,
- de préciser que le lot n°2 « Flotte automobile », fera l'objet d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R. 2122-2 1° du Code de la commande publique,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la commune, chapitres 011 et 012.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET

